



PLAN DE DEPLACEMENTS FESTIVALIER

**UNE DEMARCHE COOPERATIVE
ENTRE FESTIVALS ET PARTENAIRES TRANSPORTS**

2013-2015





Ce document est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).

Le plan d'actions pour les transports des festivaliers en Bretagne vise à engager conjointement les festivals en Bretagne et l'ensemble de leurs partenaires transports dans une action commune et concertée pour améliorer les déplacements des festivaliers, leur accessibilité et mobilités vers les festivals. Le terme « festivalier » traduit ici la relation au festival et est entendu comme l'ensemble des participants aux festivals : les publics, mais aussi les artistes, les bénévoles, les équipes organisatrices, les prestataires, les partenaires, ...

Les déplacements des festivaliers représentent plusieurs enjeux conjoints :

- La possibilité et la facilité pour tous les festivaliers d'accéder aux festivals via les systèmes de transports, sur l'ensemble de la chaîne de déplacement, y compris les personnes en situation de handicap
- L'efficacité et l'équité des dispositifs transports garantissant la mobilité des publics, c'est-à-dire une condition de la participation à la vie sociale et culturelle et à l'échange avec les autres
- La lutte contre le réchauffement climatique conduisant à valoriser collectivement les choix de modes de déplacements doux et collectifs
- La sécurité des festivaliers, à travers une transversalité des approches pour réduire les risques liés à la fête et contribuer à une fête réussie

Pour répondre à ces enjeux, le Collectif FEDDS Bretagne s'engage à accompagner les démarches individuelles et collectives, dans une dynamique de concertation et d'amélioration continue.

Le plan d'actions ci-dessous, qui comprend 4 axes de travail prioritaires, résulte de la concertation des festivals et des partenaires transports en Bretagne, notamment les autorités organisatrices de transports (AOT).

Il présente les pistes d'actions à engager pour améliorer les déplacements des festivaliers. Ces pistes ne sont pas exhaustives.

Ce programme générique et transversal a vocation à être décliné par les festivals et complété par des « boîtes à outils » à l'échelle des territoires (régional, départemental, intercommunal).

Il est proposé sur une période de 3 ans, 2013 à 2015.



Sommaire

A.	DES DISPOSITIFS DE TRANSPORTS FACILITANT LA MOBILITE ET L'ACCESSIBILITE DES FESTIVALIERS.....	5
A. 1.	AMELIORER L'UTILISATION DU TRAIN	5
A. 2.	DOPER L'UTILISATION DES RESEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN LOCAUX (BUS, CARS, NAVETTES).....	5
A. 3.	RENFORCER LE COVOITURAGE	6
A. 4.	FAVORISER LES DEPLACEMENTS ACTIFS ET NON MOTORISES (MARCHÉ, VELO)	6
A. 5.	FACILITER L'ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	7
A. 6.	PROPOSER DES SOLUTIONS POUR LES DEPLACEMENTS DES EQUIPES ORGANISATRICES, DES BENEVOLES, DES ARTISTES, DES PARTENAIRES.....	7
B.	LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION SUR LES MODES DE TRANSPORTS.....	8
B. 1.	RENFORCER LES INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS.....	8
B. 2.	FACILITER LA DISPONIBILITE DES INFORMATIONS.....	8
C.	DES SERVICES POUR L'ACCUEIL DES FESTIVALIERS SUR LE TERRITOIRE DU FESTIVAL	9
C. 1.	FAVORISER L'HEBERGEMENT SUR PLACE	9
C. 2.	AMELIORER L'ACCUEIL DES FESTIVALIERS A TRAVERS DES SERVICES ADAPTES A LEURS BESOINS	9
D.	LA COORDINATION DES ACTEURS ET DES DISPOSITIFS DE TRANSPORTS	10
D. 1.	PENSER CONJOINTEMENT LES OFFRES ET LEUR MISE EN ŒUVRE	10
D. 2.	APPORTER DES SOUTIENS METHODOLOGIQUES ET PARTENARIAUX AUX ORGANISATEURS DE FESTIVALS	10



A. Des dispositifs de transports facilitant la mobilité et l'accessibilité des festivaliers

A. 1. Améliorer l'utilisation du train

Depuis 2004, la Région Bretagne a mis en place une opération festivals en TER à 10€ l'AR (12€ depuis 2012) depuis n'importe quelle gare en Bretagne, sur présentation d'un billet d'entrée au festival. Elle concerne entre 9 et 10 festivals majeurs de la Région, dont un en Pays de la Loire. En 2012, l'opération a bénéficié à environ 6 000 festivaliers.

En moyenne 9% des festivaliers utilisent le train pour se rendre sur un festival. Cette moyenne passe à 14% sur les festivals qui bénéficient de l'opération TER à 12€.

Selon les festivaliers qui auraient souhaité utiliser le train, la marge de captation est évaluée à 5%.

Les actions pouvant être améliorées concernent :

- Une meilleure communication sur les offres tarifaires adaptées aux festivals : le tarif 12€ l'A/R lorsqu'il existe (il n'est pas prévu de l'étendre à d'autres festivals), mais aussi Ribambèl (gratuité pour les enfants accompagnés d'un adulte payant), le billet aller-retour Pelmèl (réductions pour les occasionnels), les tarifs pour les jeunes, ...
- Une meilleure prise en compte des questions de la sécurité et du bon déroulement du trajet à forte fréquentation pour certains festivals (musiques actuelles), grâce à un travail commun entre le festival et l'AOT concernée (information, médiation à quai et à bord, voitures spéciales festivaliers,...)
- Des mesures tarifaires, dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF au niveau national, pour les festivaliers venant de Paris ou d'autres villes principales de départ des festivaliers (exemple : réduction ou ticket boisson/restauration pour les usagers du train)
- ...

A. 2. Doper l'utilisation des réseaux de transport en commun locaux (bus, cars, navettes)

Les bus et cars sont utilisés en moyenne par 7% des festivaliers. Cette moyenne s'élève à 10% pour les festivals proposant une offre spéciale, et à 16% pour les distances entre 5 et 10 kms. La marge de progrès moyenne est évaluée à 6% des festivaliers désireux d'utiliser le bus pour se rendre au festival.

Les pistes d'actions à développer concernent :

- Des offres des réseaux de transports des départements à destination des festivaliers
- Des mesures incitatives pour l'utilisation des cars et bus : prix, coût CO2, valorisation de l'acte, ...
- La mise en place de liaisons en car spécifiques depuis les principaux lieux de départ des festivaliers vers le festival. Par ex, il pourra s'agir au préalable de cibler les communes principales de départ des festivaliers, d'identifier des déplacements types, de simuler des temps de parcours afin de rassurer les festivaliers sur la chaîne de transports



- Des informations précises sur les horaires, les lieux de départ, d'arrivée et les dessertes, les temps de trajets
- L'adaptation des offres aux temps de la fête, par l'extension des lignes et des horaires des transports en commun, de façon à les adapter aux rythmes des publics
- L'adaptation des offres de transport en commun au bassin des publics, grâce à un travail conjoint des AOT autour d'un festival concerné, facilitant l'inter modalité et l'accès depuis et/ou vers les communes rurales
- ...

A. 3. Renforcer le covoiturage

Le covoiturage concerne une moyenne de 86% des festivaliers se déplaçant en voiture. Les jeunes de moins de 25 ans recourent davantage au covoiturage, principalement avec des amis ; ils sont en moyenne 3 personnes par voiture. Les plus de 25 ans viennent davantage en couple et sont en moyenne 2 par véhicule. Les utilisateurs de plateforme de covoiturage représentent une moyenne de 2,5% de l'ensemble des festivaliers et concernent davantage les élèves et étudiants.

La promotion du covoiturage peut être soutenue par :

- La mise en avant d'une plateforme de covoiturage unique (éventuellement 2 plateformes s'il en existe une à l'échelle locale ou départementale permettant de capter les usagers habituels).
- Des mesures incitatives au covoiturage: places de parkings « vertes » pour valoriser les voitures d'au moins 4 personnes à l'arrivée au festival
- La mise en avant des parkings de covoiturage du territoire afin de faciliter les points de rendez-vous des festivaliers (cf. cartographie des aires de covoiturage)
- ...

A. 4. Favoriser les déplacements actifs et non motorisés (marche, vélo)

En moyenne, 7% des festivaliers viennent principalement à pied, parcourant jusqu'à 5 kms. Le vélo concerne en moyenne 3% des festivaliers.

Ces modes de déplacements propres peuvent être encouragés par différentes actions :

- Des circuits piétons bien signalés et éclairés, à commencer par la signalisation des cheminements depuis les parkings
- La promotion des voies cyclables, la mise à disposition de plans
- Des parkings ou garages à vélos sécurisés et abrités pour accueillir les festivaliers à vélos
- L'organisation d'itinéraires vélos, ou de vélobus (parcours vélo en groupe, avec horaires et points de rdv) pour la venue des festivaliers, en lien avec des associations de promotion du vélo
- La valorisation des festivaliers à vélos à l'arrivée au festival
- L'organisation de balades et sorties à vélo, en lien avec des partenaires du tourisme sur les temps off du festival
- Des moyens de transports originaux: vélos disponibles au camping, petits trains dans la ville, traction à cheval



- ...

A. 5. Faciliter l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap

- Une offre de transport collectif accessible pour les personnes handicapées (dans le cadre des schémas directeur d'accessibilité aux transports en commun, que les AOT ont l'obligation d'élaborer)
- Une adaptation des services de transports spécial PMR existants aux festivals (extension des horaires, desserte des lieux du festival...)
- Des places de parkings proches de l'entrée du festival réservées aux PSH
- Une communication adaptée pour informer les personnes handicapées sur les dispositifs qui leur sont accessibles
- ...

A. 6. Proposer des solutions pour les déplacements des équipes organisatrices, des bénévoles, des artistes, des partenaires...

Se devant d'être exemplaires, les membres de l'équipe organisatrice qui se déplacent avant, pendant et après l'évènement, les bénévoles (de quelques dizaines à plusieurs centaines), les artistes (dont la distance à parcourir est souvent irréductible), les partenaires et prestataires (pouvant être concernés par le transport des personnes ou le transport des marchandises et matériels) peuvent être les premiers à être sensibilisés et à prendre part à la démarche du plan de déplacements.

La prise en compte de tous les types de déplacements peut se traduire par :

- Une utilisation des modes alternatifs à l'automobile individuelle pour les organisateurs et bénévoles : covoiturage organisé et facilité en interne, adhésion à un système d'auto partage, achat de véhicules « propres », ...
- Une mise à disposition gratuite de titres d'accès aux transports en commun pour les bénévoles (tickets de bus, carte KorriGo chargée...)
- Des opérations de sensibilisation ou de formation à l'éco-conduite
- Une incitation des artistes et autres invités et intervenants à choisir les modes de transports les moins polluants : le train ou le ferry plutôt que l'avion, quand cela est possible ; encourager la mutualisation d'un car pour des groupes venant d'un même secteur géographique, etc.
- La compensation carbone pour les déplacements inévitables, ceux des artistes notamment
- ...



B. La communication et l'information sur les modes de transports

En moyenne 28% des festivaliers s'informent sur leur déplacement pour venir au festival. Les informations recherchées concernent les horaires, les dessertes et les tarifs. Pour 95% des festivaliers, Internet constitue l'outil d'information le plus approprié.

B. 1. Renforcer les informations sur les transports

- La mise en avant des dispositifs et services transport dans la communication du festival notamment sur les sites internet
- Des liens renforcés avec BreizhGo pour favoriser la recherche d'informations transport : horaires, lieux de départ, arrivée et dessertes, temps de trajets, tarifs, empreinte carbone, etc.
- Une communication associant les partenaires des transports en commun et leurs réseaux
- Des informations précises: horaires adaptés aux temps de la fête, lieux de départ, arrivée et dessertes, plans, temps de trajets, tarifs, etc.
- Des informations adaptées à tous les publics, prenant en compte les handicaps
- La valorisation de l'utilisation des transports en commun pour venir au festival
- ...

B. 2. Faciliter la disponibilité des informations

- Des outils de communication adaptés au festival et à ses différents publics
- Le renforcement des informations transports dans les réseaux d'achat des billets
- Une communication présente dans les réseaux de transports en commun
- La mise en place d'un n° d'appel transports par festival permettant aux festivaliers d'être renseignés sur les transports et d'avoir confirmation de l'information
- Un accueil des festivaliers en gare par des bénévoles du festival avec des informations sur les modes de transports, à organiser en amont avec les différents acteurs concernés : autorités organisatrices de transport, responsables des gares, bénévoles du festival
- Une campagne de communication commune aux festivals et aux AOT
- Une plateforme commune d'informations sur les transports des festivals qui pourrait s'appuyer sur BreizhGo
 - o Permettant de connaître les dispositifs transports pour chaque festival
 - o Un éco comparateur (€, temps trajet, CO2) pour aider le festivalier à choisir son mode de transport
- ...



C. Des services pour l'accueil des festivaliers sur le territoire du festival

C. 1. Favoriser l'hébergement sur place

Si, en moyenne 21% résident dans la commune du festival, les festivaliers sont 58% à dormir en dehors de leur résidence habituelle : dans un camping, chez des amis ou dans la famille. Et entre 12% et 15% des festivaliers en moyenne dorment dans leur véhicule !

Pour permettre aux festivaliers de séjourner sur place, des actions peuvent être mises en place :

- Des services d'hébergement sur place, gratuits, par ex un camping
- Des possibilités d'hébergement temporaire chez l'habitant via la mise en réseau des festivaliers avec les habitants (par ex type CouchSurfing - service d'hébergement de personne à personne)
- L'accès à des offres d'hébergements et séjours éco touristiques, en lien avec les acteurs de tourisme du territoire : Comité Régional du Tourisme Bretagne, comités départementaux du tourisme, offices de tourisme, hébergements engagés dans une démarche de développement durable et éco labellisés, ...
- Des offres liant transports, hébergement et entrée au festival
- ...

C. 2. Améliorer l'accueil des festivaliers à travers des services adaptés à leurs besoins

La facilité d'accès au site, la rapidité, le coût, la sécurité routière et le respect de l'environnement sont les arguments cités par les festivaliers pour l'utilisation de modes de transports en commun. Parmi les raisons incitant les festivaliers à utiliser la voiture, 19% déclarent pouvoir y stocker leurs affaires en sécurité.

Des services complémentaires améliorant l'accueil des publics et facilitant leur accès au site peuvent être envisagés :

- Des services d'hébergement sur place. Cf. ci-dessus.
- Des casiers / lieux de consignes pour permettre aux festivaliers de stocker des affaires en toute sécurité
- Des espaces de recharge pour téléphone portable
- L'aménagement de places de parkings vertes, de parkings à vélos, valorisant ces festivaliers
- La mise en place d'actions de prévention sur la sécurité routière (information, tests alcoolémie avant le retour ...), pendant le festival et jusqu'aux derniers départs des festivaliers le lendemain
- Des informations complètes sur les modes de transports, disponibles de manière transversale, en gare, sur internet, sur le site du festival, etc.
- ...



D. La coordination des acteurs et des dispositifs de transports

Les festivals se distinguent par leurs projets artistiques et culturels, les types de publics qu'ils attirent, leurs territoires et l'implantation des sites, leur durée, etc. Ces éléments de diversité les rendent uniques.

Ils nous invitent à travailler la question des transports de manière particulière et adaptée à chaque festival, en réunissant les organisateurs du festival, les différentes autorités organisatrices des transports de son territoire géographique, et celles liées par un bassin de population commun, les opérateurs transports, et les autres partenaires d'actions, concernés de près ou de loin.

D. 1. Penser conjointement les offres et leur mise en œuvre

L'élaboration des offres de transports et leur bonne réalisation peut être améliorée par :

- L'implication conjointe de la Région Bretagne, des départements, des agglomérations et villes ayant compétences sur les transports et des festivals
- L'association des infrastructures gares routières
- La prise en compte de l'équité territoriale afin de faciliter la mobilité des festivaliers depuis les communes rurales vers les villes centres et inversement
- L'organisation d'une à deux réunions d'information et de coordination annuelles par festival réunissant tous les acteurs concernés par les différents modes de transports en commun : AOT, opérateurs, agents SNCF, chargés d'accueil et de communication, agents de sécurité, médiateurs, douanes (contrôle festivaliers et cars)
- La concertation de chaque festival avec l'ensemble de ses partenaires transports sur l'intermodalité et les efforts de communication
- Une mobilisation conjointe de tous les partenaires autour de l'accueil des festivaliers en gare
- La mise à disposition, pour les personnels des transports, des informations et des supports de communication des festivals

D. 2. Apporter des soutiens méthodologiques et partenariaux aux organisateurs de festivals

- L'identification des interlocuteurs AOT des festivals dans les collectivités
- Des retours d'expériences sur les initiatives et expérimentations en matière de transport
- L'organisation des réunions individuelles et collectives festivals – AOT - le Collectif FEDDS Bretagne- ADEME Bretagne
- ...

